

REUNION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 28 septembre à 10 heures 07, les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. ANTOINE BRUCHET, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME CAROLE DUMONT, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, M. EMMANUEL MAQUET, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME CATHERINE QUIGNON, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO

EXCUSE : M. PIERRE BOULANGER

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

M. le Président rappelle que les objectifs d'un budget supplémentaire sont, notamment, de corriger, au vu de l'excédent, les prévisions et autorisations budgétaires initiales inscrites au Budget primitif 2015 adopté par la précédente majorité que l'opposition d'alors avait largement contesté dans sa construction et ses justifications.

M. le Président livre les éléments budgétaires démontrant la nécessité de corriger de manière substantielle le budget primitif et liés essentiellement à une évaluation des recettes et des dépenses peu sincère et peu prudente.

M. le Président précise que certaines recettes ont été surestimées de 5 millions d'euros comme la taxe sur les conventions d'assurance initialement prévue à 86 millions d'euros et encaissée à hauteur de 82,6 millions euros au 31 décembre 2014. Il note que cette baisse aurait pu être anticipée, les montants encaissés ayant décroché des prévisions dès l'automne et propose donc de diminuer le produit attendu de 2,9 millions d'euros. M. le Président cite ensuite les droits de mutation à

titre onéreux prévus à près de 43 millions d'euros et encaissés à hauteur de 41,3 millions d'euros au 31 décembre 2014 dans un contexte de contraction continue du marché immobilier. Il propose dès lors proposé de diminuer le produit attendu d'un million d'euros.

M. le Président cite enfin la taxe d'aménagement sur les constructions prévue à 4,3 millions d'euros malgré la baisse des constructions et encaissée à hauteur de 3,7 millions d'euros d'où une diminution du produit attendu de 500 000 euros dans le Budget supplémentaire. M. le Président indique qu'une réduction de 5 millions d'euros sera opérée par rapport aux prévisions de l'ancienne majorité, basées sur un hypothétique retour de la croissance.

Concernant les dépenses, M. le Président fait état d'une surestimation des montants et cite à ce propos les crédits du revenu de solidarité active dont la progression avait été établie à 1,5%. Il constate un manque de 4 millions d'euros dû à l'absence d'amélioration des chiffres du chômage et à l'absence de nationalisation du R.S.A. M. le Président cite ensuite les travaux sur le canal de la Somme, concernant notamment les barrages de Long, d'Hangest-sur-Somme et d'Amiens pour lesquels l'inscription des recettes de la Région et du FEDER été faite, contrairement aux dépenses représentant 1,3 millions d'euros au bénéfice des entreprises chargées des travaux. M. le Président insiste sur la responsabilité de l'ancienne majorité dans la double peine qui impacte le Budget supplémentaire à savoir des dépenses à assumer et des recettes non encaissées et informe ses collègues que le bilan demandé par M. LEC a été déposé sur table. M. le Président cite également la commande des belvédères du Grand Projet Vallée de Somme, dont les factures pour un montant de 235 000 € n'étaient pas prévues. Concernant les subventions aux offices HLM afin de construire des logements sociaux, il indique qu'aucun crédit de paiement n'avait été prévu au Budget primitif malgré la présentation de nombreux dossiers. M. le Président y voit une opération de communication et propose d'inscrire un rattrapage de 200 000 € correspondant au paiement des sommes dues au titre des années 2009, 2010 et 2011. Il ajoute que 900 000 € supplémentaires seront nécessaires pour couvrir les engagements pris jusqu'en 2014.

M. le Président estime qu'il serait aisé de multiplier les exemples de dépenses sous-estimées et de crédits omis pour qu'un budget équilibré en apparence soit voté avant les élections départementales, budget où la prudence et la rigueur ont été absentes, handicapant la nouvelle majorité de 12 millions d'euros dans le Budget supplémentaire.

M. le Président indique ensuite les propositions résumant le Budget supplémentaire 2015 à savoir la correction du Budget primitif de 12 millions d'euros, la diminution de 3 millions d'euros du recours à l'emprunt grâce aux réductions de dépenses de fonctionnement. Il salue à ce propos l'ensemble des services qui ont travaillé cet été pour trouver des pistes d'économie et ajoute que cette diminution du recours à l'emprunt est indispensable pour maîtriser la dette à court et moyen terme. Il cite ensuite l'épargne de 11 millions d'euros, pour atténuer les efforts prévus pour le Budget 2016 et ce, en prévision d'une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement à hauteur

8 millions d'euros et de la perte de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises au profit des Régions. Il ajoute ensuite que le financement de toute nouvelle dépense se fera par le recours à des économies elles mêmes prélevées sur des économies de fonctionnement dans un souci de rigueur et d'évaluation de nos politiques menées dans chaque direction qui doivent toutes contribuer à ces recherches coût /efficacité et ajuster les crédits prévus au plus près de leur consommation réelles.

M. le Président rappelle ensuite que plusieurs économies budgétaires méritent d'être soulignées et cite à ce propos les Maisons de la Vallée, rénovées selon lui à un coût exorbitant. Il indique avoir visité celle de Frise, en cours de travaux, afin de cerner un coût de rénovation pouvant aller jusqu'à un million d'euros. Il explique que plusieurs facteurs sont à prendre en compte comme le parti-pris architectural, les fondations spéciales pour les extensions immobilières, le choix des matériaux pour justifier ce coût. M. le Président souligne que la première tranche est en voie d'achèvement et que les locataires vont pouvoir démarrer leur activité. Il demande à ses collègues le bénéfice du temps afin d'analyser ce qui fonctionne ou non et de savoir si les Maisons de la Vallée pourraient être aménagées à un prix plus raisonnable. Il indique que cette décision permet une diminution d'un million d'euros les crédits prévus pour la seconde tranche. Répondant à l'argument d'une perte de subvention régionale en cas de non-maintien de ce programme, M. le Président précise que les travaux doivent être payés avant la date limite du 31 décembre 2015 fixée par la Région, alors que les permis de construire ne sont ni délivrés, ni même parfois déposés.

M. le Président aborde ensuite la question des frais de personnel pouvant être réduits de 500 000 €, réduction rendue possible par une série de mesures prises dès son arrivée à savoir : la réduction des indemnités des élus, la réduction de 50% du nombre d'emplois pourvus au Cabinet et dans les groupes de la majorité, le non-renouvellement d'un certain nombre de contrats arrivant à échéance qui pouvaient être pourvus par la mobilité interne ou un redéploiement des missions et une étude fine des remplacements à la suite des mutations et des départs en retraite.

M. le Président indique que les dépenses de communication peuvent être diminuées de 110 000 €, soit une réduction de 12% des frais de publication, économie rendue possible par la parution, non plus mensuelle, mais bimestrielle du magazine « Vivre en Somme » à compter de ce mois. Il précise qu'une partie de cette somme a été réaffecté le 27 avril dernier dans les aides aux entreprises créatrices d'emploi au sein d'un dispositif existant et pour lequel aucun crédit de paiement n'était prévu ainsi que sur l'aide à l'agriculture.

M. le Président indique qu'en lien avec M. HAUSSOULIER, une politique de réalisme budgétaire avec la nécessité de maîtrise des dépenses de fonctionnement et du plan pluriannuel d'investissement du SDIS a été engagée, politique ne nécessitant pas d'inscrire des crédits nouveaux au cours de ce Budget supplémentaire.

M. le Président précise que ces éléments révèlent les efforts réalisés par la majorité depuis six mois pour apporter des corrections indispensables au budget de 2015 et pour soutenir

l'activité économique locale qui doit contribuer à améliorer les chiffres de l'emploi et les conséquences sociales sur le bien vivre ensemble. Il indique que ces efforts se poursuivront et s'amplifieront, les recettes ayant vocation à diminuer alors que les dépenses envers les chômeurs de longue durée continueront d'augmenter faute d'une politique du Gouvernement résolument tournée vers une économie créatrice nette d'emplois. M. le Président indique également que les dépenses pour le maintien à domicile vont elles aussi augmenter par le simple effet démographique, mais également du fait du projet de loi sur le vieillissement ne prévoyant pas de compensation intégrale des coûts supplémentaires qu'elle engendre.

M. le Président rappelle à ses collègues la tenue d'une réunion de travail consacrée à la partie « diagnostic approfondi » de l'audit financier au cours de laquelle le cabinet Partenaires Finances Locales présentera son analyse. Il précise que ce cabinet a déjà travaillé sur des sujets similaires dans une dizaine de départements.

M. le Président aborde ensuite les rapports sans incidence financière qui seront soumis à l'Assemblée et cite le contrat de ville d'Abbeville 2015-2020 contenant 65 actions regroupées autour de quatre axes que sont l'emploi, la réussite éducative, la santé et le cadre de vie. Il cite ensuite le deuxième plan « Somme » (PAPI Somme) destiné à poursuivre l'action engagée pour lutter contre les inondations dans la vallée de la Somme et ses affluents ainsi que pour restaurer la qualité de l'eau des bassins versants. Il précise que ce plan d'une durée de cinq ans, doit engager le Département pour un montant d'environ 2 millions d'euros et il salue le travail effectué par le Syndicat mixte AMEVA, créé suite aux inondations de 2001, qui œuvre sur la majeure partie du territoire et a obtenu 20 millions d'euros de subventions de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Il cite enfin la sectorisation des collèges publics pour laquelle une information sur les secteurs de chacun des 50 collèges publics, montrant l'évolution et les perspectives en nombre d'élèves, rapportées à la capacité théorique des établissements a été jointe au rapport.

M. le Président tient à évoquer la loi NOTRe, promulguée le 7 août dernier. Il qualifie cette réforme dite « structurelle » d'inefficace avec la création de grandes intercommunalités en supprimant les communes mais également de grandes régions en supprimant les départements. Il juge cette logique en opposition avec la proximité, les identités locales, et au vivre ensemble. M. le Président rappelle à ce propos les déclarations du Secrétaire d'État à la Réforme territoriale qui discourait à Rouen de la probable disparition des Départements en 2021.

M. le Président rappelle que les Départements perdent la clause de compétence générale après de nombreux rétablissements et retraits et cite à ce propos les compétences importantes perdues au profit de la grande Région comme les interventions économiques, les transports y compris scolaires, les déchets, et éventuellement les ports de pêche en 2017. Il constate que les Départements ne conserveront que les compétences de solidarités sociale et territoriale ainsi que les routes et les collèges. M. le Président indique que face à cette profonde modification institutionnelle, il a demandé à M. le Directeur Général des Services, de réfléchir à une évolution de

l'organisation de notre administration, tenant compte de la loi NOTRe, donnant la priorité à la concentration des moyens pour garantir l'efficacité de l'action, permettant une plus grande cohérence et une meilleure lisibilité ainsi qu'une responsabilisation des directions dans le suivi budgétaire et des ressources humaines. Il précise que cette nouvelle organisation sera soumise au comité technique le 12 octobre prochain.

M. le Président dit ne rien attendre du Gouvernement actuel hormis une ponction de la CVAE et de nouvelles baisses la Dotation Globale de Fonctionnement. Il juge que l'argent force la loi négligeant ainsi l'avis des élus locaux dépossédés de leur liberté d'administration et posant ainsi la question de l'autonomie des collectivités territoriales inscrite dans la Constitution. M. le Président insiste sur ce nouveau cadre de travail mais qui ne doit pas aboutir à ce que le Département ne devienne qu'une structure de gestion des allocations de solidarité. M. le Président insiste sur la nécessité de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour maintenir la capacité du Département à porter des projets d'investissement et à soutenir les partenaires que sont les communes et les futures communautés de communes. Il indique que ce nouveau cadre sera présenté à l'Assemblée au 1^{er} trimestre 2016, cadre qui alimentera le Débat d'orientation budgétaire et le Budget primitif pour 2016.

En conclusion, M. le Président estime que le nouveau projet départemental, le nouveau cadre budgétaire et la nouvelle organisation administrative, formeront le triptyque de l'action de la majorité départementale dans la proximité, la diversité des composantes, une union au service de l'intérêt général. M. le Président tient à redire à l'ensemble des agents ainsi qu'à leurs représentants syndicaux qu'il comprend leur inquiétude mais que l'ensemble des changements sera coordonné autour d'un dialogue social constructif, du partage d'expérience et qu'il compte sur chacun dont il connaît l'engagement et le sens des responsabilités, pour construire une collectivité moderne de proximité et de projets.

M. LEC rappelle que le Budget supplémentaire a pour objectif d'effectuer les ajustements nécessaires et notamment d'ajuster les recettes aux dépenses dans le domaine social. Il dit se souvenir de la perpétuelle remise en cause de la sincérité du Budget supplémentaire par l'ancienne opposition qui avait quitté l'Assemblée en signe de protestation et déposé un recours devant le Tribunal Administratif. Il juge cette attitude contre-productive et en opposition aux intérêts du Département. M. LEC insiste sur le fait que la majorité précédente a laissé une situation saine dans les finances du Département rappelant que les négociations avec l'Etat avaient permis d'obtenir au travers du Pacte de Responsabilité des crédits à hauteur de 27 millions d'euros et qu'un excédent de 9 millions d'euros est inscrit au budget. Il juge que l'ancienne majorité n'a pas mésestimé les difficultés et la situation délicate dans laquelle se trouve le Département rappelant l'extinction de la taxe professionnelle perçue auparavant. M. LEC ajoute que les ajustements avaient été prévus pour les dépenses sociales, une réserve de 16 millions d'euros étant disponible. Il dit espérer une annonce du

Premier ministre lors de l'Assemblée des Départements de France concernant une nationalisation du RSA.

M. LEC rappelle que le compte administratif 2014 a été approuvé à une large majorité preuve que l'ancienne majorité avait réussi à équilibrer les finances et les projets au sein d'une collectivité efficace, solidaire axée sur la proximité, la réussite scolaire et la préservation des territoires. Il s'interroge sur la politique qu'entend mener la nouvelle majorité et note que les orientations prises pour l'élaboration du Budget supplémentaire indiquent une remise à plat des politiques antérieurement mises en place. Il pointe une inquiétude grandissante chez le personnel du Département face au non-renouvellement de contrats et au non-remplacement des départs à la retraite et juge que ces décisions vont compromettre les actions du Département dans la mise en œuvre de ses politiques citant l'exemple du collège de Villers-Bocage dans l'attente de l'affectation d'un agent au sein de ses effectifs. Il dénonce ces économies modestes voire de nature à altérer le service rendu aux populations.

M. LEC juge inquiétante la baisse des investissements à hauteur de 4 millions d'euros au motif de réduire l'endettement, argument qu'il juge fallacieux. Il rappelle qu'à l'arrivée aux affaires de l'ancienne majorité en 2008, de nombreuses renégociations avaient été effectuées afin d'éliminer les emprunts toxiques et demande à M. le Président de l'éclairer sur cette baisse de l'investissement. M. LEC pose ensuite la question de savoir pourquoi le Débat d'Orientation Budgétaire ne se tiendra pas avant la fin de l'année 2015 pour un vote du Budget primitif au premier trimestre de l'année 2016 et dit craindre, à l'approche des élections régionales, un budget dénué de vision ou alourdissant les taxes.

Puis, M. LEC rappelle les propos de M. Xavier BERTRAND sur la possible disparition des conseils départementaux, propos faisant l'objet d'un vœu, et demande que tous les efforts soient mis en œuvre pour faire entendre la voix du Département au sein de la future grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie.

En conclusion, M. LEC se dit surpris d'apprendre par voix de presse la décision de financer le futur barreau routier menant au CHU de Picardie à hauteur de 4 millions d'euros, jugeant qu'il s'agit d'un déni de démocratie, l'assemblée devant être consultée au préalable, et demande que toutes les informations concernant le montage financier de cette opération soient présentées.

M. MAQUET s'exprimant au nom du groupe « Somme Droite et Indépendante » rappelle que le Budget supplémentaire constitue un temps fort de la vie du Département mais également de la mandature. Il estime que la réforme territoriale telle qu'elle se dessine doit laisser une place prépondérante aux départements garants de la solidarité de proximité face aux grandes régions et à l'Etat. M. MAQUET rappelle que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A ne cesse d'augmenter dans la Somme et dénonce l'incapacité du Gouvernement à juguler cette hausse et le ras-le-bol fiscal qui touche de nombreux foyers. Il juge que dans un contexte économique défavorable, le Département dispose de nombreux atouts mais que des choix devront être faits au

service d'une politique volontariste soumise à un cadre financier fortement contraint. Il cite à cet effet l'embauche d'emplois aidés sur le chantier du Canal Seine Nord Europe et le recours à des entreprises locales pour un montant de 5 millions d'euros et ce, grâce au travail commun de M. le Président, M. HAUSSOULIER et Mme DE WAZIERS.

M. MAQUET ajoute que le regroupement des deux régions associé à la baisse des dotations ainsi que la centralisation des décisions au sein de Lille Métropole vont nourrir de nombreuses inquiétudes quant à la perte de proximité entre le centre de décision et les territoires. Il rappelle le transfert prévu des recettes liées à la CVAE aux futures grandes régions amoindrissant encore les recettes des départements et juge, dès lors, crucial le rôle du Département comme bouclier pour protéger les populations les plus précaires. En conclusion, il indique que son groupe soutiendra ce budget supplémentaire.

Mme WYBO, au nom du groupe « Front National » tient à saluer M. Jean-Pierre MONTIGNY agressé lors de la visite de Mme Marine LE PEN à Amiens. Elle dénonce une rentrée placée sous le signe de la violence et de l'abandon estimant nécessaire l'évaluation du coût de l'arrivée de nombreux migrants dans les territoires. Elle rappelle avoir demandé à M. DECAYEUX les statistiques concernant les logements vacants de l'OPSOM et demande que soit appliquée la préférence nationale pour l'accès aux logements.

Elle estime en outre que les économies réalisées dans le Budget supplémentaire sont positives et répondent au bon sens malgré la baisse de crédits dans les domaines de la culture, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle dit enfin apprécier la notion de gestion « en bon père de famille » évoquée par M. MAQUET et rappelle qu'il s'agissait du thème présent dans les discours frontistes dans les années 80.

Mme ESTEBAN estime que les éléments présentés dans ce Budget supplémentaire donnent une première indication sur les politiques qui seront menées dans les prochains mois. Elle déplore le désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales et rappelle que les manifestations récentes de nombreux maires, d'élus territoriaux dénonçaient le fait que les collectivités locales soient devenues les « souffre-douleur ». Elle estime que ce phénomène n'est pas nouveau, et évoque des collectivités territoriales devenues « les vaches à lait » de l'Etat qui pour ne pas augmenter l'impôt sur le revenu, se décharge sur les Départements ou Régions. Elle cite à ce propos le RMI ou les services tels que la DDE transférée aux Départements sans compensation financière. Elle pose la question de l'adaptation du budget départemental aux décisions du gouvernement actuel qui suit la politique de l'Union Européenne, en annonçant une baisse des impôts sur le revenu forçant les collectivités locales, privées des dotations de l'État, à faire des choix, en augmentant les impôts ou en opérant des coupes sombres dans certains domaines.

Elle indique que son groupe restera vigilant concernant les aides accordées aux entreprises afin qu'elles créent des emplois en CDI et juge que la politique actuelle de non-renouvellement de contrats au sein de la collectivité vient en contradiction avec les déclarations faites à l'arrivée de la majorité en avril dernier à savoir le non renouvellement de certains engagements contractuels ainsi que le non-remplacement de certains départs ou mutations d'ici le 31 décembre 2015, soit 310 000 € d'économie. Elle juge que le maintien d'un service public de qualité et reconnu passe par un maintien des effectifs et s'interroge également sur le coup de frein porté aux crédits pour le fonds solidarité logement, les personnes âgées et la jeunesse.

Elle rappelle que le souci premier de son groupe reste le sort des concitoyens et regrette les opérations annulées telle que celle des collèges connectés ou celle de la formation des délégués élèves. Elle souhaite que la priorité à l'éducation soit affirmée clairement.

Mme LEPRESLE souhaite connaître les orientations des politiques qui seront prises par la nouvelle majorité et dénonce le non-renouvellement de certains contrats et le non-remplacement de départs à la retraite alors que la notion de service public est essentielle pour les territoires. Elle souhaite, en outre, savoir de quels postes il s'agit et quel impact ces suppressions auront sur le fonctionnement de la collectivité. Les baisses de crédits du FSL mais également aux assistants familiaux et aux personnes en situation de handicap représentent selon elle un mauvais signal envoyé à la population et estime que des économies pourraient être réalisées sur les travaux de voirie ou le Canal Seine Nord Europe.

M. RENAUX regrette la baisse des recettes de 3,9 millions d'euros et se dit surpris par cette surestimation, car la bonne gestion prévisionnelle constitue, selon lui, la règle d'or d'un budget. Il dit attendre le Débat d'orientation budgétaire afin de mieux cerner les futures orientations de la majorité et déplore les baisses de crédits alloués au FSL, à la culture ou encore au personnel. Il rappelle que dans un contexte de crise économique, les collectivités territoriales sont amenées à fournir plus d'efforts dans la gestion de la pénurie quand l'Etat restreint son aide à ces mêmes collectivités. Il estime que la gravité de cette situation n'est pas soutenable et fragilise un peu plus les populations. M. RENAUX juge que l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, accompagnée de la perte de la clause de compétence générale, fait peser de nombreuses menaces sur la vie quotidienne des populations et cite la perte de la compétence transport scolaire qui pourrait signifier à terme, la fin de la gratuité pour les élèves. Il juge que l'échelon régional n'est pas le plus pertinent pour gérer au plus près le développement économique et social des territoires.

M. de JENLIS rappelle que l'ajustement d'un budget voté par une ancienne majorité est un exercice particulier et salue l'engagement de M. le Président à limiter le recours à l'emprunt citant à cet effet M. Hubert HENNO, ancien Rapporteur général du Budget, qui déclarait que « les emprunts d'aujourd'hui sont les impôts de demain ». Il remercie les services pour leur engagement dans la réduction de cette dette et précise que les partenaires bancaires du Département ont été rencontrés

afin de renégocier plus finement les contrats en cours. M. de JENLIS ajoute que le contexte général actuel engendre un effet de ciseaux voire un supplice du garrot, le reste à charge des Allocations Individuelles de Solidarités augmentant quand dans le même temps les dotations de l'Etat accusent une baisse continue. Il pointe les incohérences de l'Etat et sa méthode brutale qui impose de nouvelles charges aux collectivités territoriales sans compensation et cite l'exemple des communes et intercommunalités qui voient également leurs dotations diminuer continuellement.

M. de JENLIS estime que la loi sur le vieillissement qui sera présentée avant la fin de l'année au Parlement engendrera de nouvelles charges pour les Départements et affirme ne pas croire à une renationalisation du Revenu de Solidarité Active. Il rappelle que les restes à charge représentent 10% du budget total du Département grevant sa capacité à investir. Il dit craindre de nouvelles mesures prises dans le cadre du projet de Loi de Finances 2016 comme la baisse du coefficient des valeurs locatives ou celle de la CVAE et appelle l'opposition, dans ce contexte, à faire preuve d'humilité.

M. JARDE dit approuver les propos de M. LEC sur un point qui est celui de la fonction d'ajustement du Budget supplémentaire. Il revient sur les propos prêtés à M. LECUYER par M. LEC et précise que ce dernier évoquait un frémissement du marché immobilier sur la côte en opposition à l'est du Département. Il ajoute que le Budget primitif 2015 a été bâti sur une hypothèse d'inversion de la courbe du chômage qui ne s'est pas réalisée. Il rappelle ensuite que le Budget primitif se tenait auparavant en décembre puis au premier trimestre de chaque année. M. JARDE précise enfin concernant le recours déposé par l'ancienne opposition auprès du Tribunal Administratif qu'il n'a pas abouti, la Présidente s'étant déclarée incompétente, le budget étant alors en cours d'exécution.

M. CASIER revient sur la rumeur devenue, selon lui, réalité concernant la baisse des charges de personnel de 500 000 € et estime que M. le Président a commis une double erreur de cohérence et politique à l'heure où l'Etat se désengage et où le Département se doit d'investir au bénéfice des générations futures.

En réponse à Mme WYBO, M. DECAYEUX informe sa collègue que les informations demandées sont disponibles sur le site internet de l'OPSOM et l'invite à exercer la politique de manière moins moralisatrice et à faire preuve de retenue sur le fond de ses propos.

S'adressant à M. LEC, M. le Président rappelle que le reste à charge du RSA est passé de 10 millions d'euros en 2008 à 39 millions d'euros en 2015 et ce, malgré le Pacte de Responsabilité qui n'interviendra qu'une fois. Il rappelle que pour respecter les délais de subventionnement dans le cadre du Plan Région Département, les travaux concernant les maisons éclusières devaient être payés au 31 décembre 2015 et non engagés, rappelant l'opposition à sa responsabilité.

En réponse aux inquiétudes liées à la baisse des charges de personnel, M. le Président indique que ces économies sont réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe et face à la nécessité d'adaptation de la collectivité au redéploiement des compétences et missions dont certaines vont disparaître. Il estime qu'un investissement responsable et créateur d'emplois passe par l'épargne brute et l'autofinancement et pas par les emprunts qui n'ont pour fonction que de masquer les dépenses de fonctionnement. Concernant le barreau routier reliant la rocade au CHU de Picardie, M. le Président informe ses collègues qu'il a pris l'attache d'Amiens Métropole sur le sujet mais qu'aucun engagement n'a été formalisé. Il rappelle que la Région ne participera pas au financement de ce barreau routier.

S'adressant à Mme WYBO, M. le Président juge que l'intervention de cette dernière sur la question de l'accueil des migrants démontre sa méconnaissance totale des dispositifs d'accueil et l'invite à faire preuve sur ce sujet grave et sensible pudeur, dignité et d'humanité. Puis, M. le Président rappelle que les centres d'accueil pour demandeurs d'asile sont gérés par l'Etat qui a toute compétence dans la gestion de cette situation difficile.

Concernant le calendrier prévisionnel du Débat d'orientation budgétaire et du Budget primitif 2016, M. le Président indique vouloir prendre le temps de la mise en œuvre alors que la loi NOTRe vient d'être promulguée le 7 août dernier et invite ses collègues à faire preuve de patience. Il précise que les économies réalisées dans le Budget supplémentaire 2015 correspondent à des ajustements des dépenses à la marge des budgets globaux.

En conclusion, M. le Président rappelle la responsabilité dont font preuve les acteurs associatifs, les collectivités territoriales et la Préfecture sur le dossier des migrants et appelle à la retenue, à la décence.

Mme DELETRE, secrétaire de séance, donne lecture des six vœux déposés.

M. DAVERGNE souhaite qu'une correction soit apportée au bilan provisoire remis sur table à savoir que le Centre aquatique de la Bresle n'est pas une réalisation de la Communautés de communes du Vimeu industriel qu'il préside.

Après avoir invité ses collègues au déjeuner au 26 rue Lamarck, M. le président lève la séance.

(La séance est levée à 11h47).

.....
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

